

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Nombre de membres en exercice : 100	
Nombre de membres présents : 71	
Nombre de suffrages exprimés : 73	
V O T E	Pour : 73
	Contre : 0
	Abstention : 0

**SICTOM DU SUD GIRONDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS**

DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT  
 INTERCOMMUNAUTAIRE DE COLLECTE ET DE  
 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU  
 SUD GIRONDE

DATE DE LA CONVOCATION : **08 MARS 2021**  
 SÉANCE ORDINAIRE DU : **17 MARS 2021**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **MODALITE D'ACCES EN DECHETERIE MODIFICATION DU**  
**REGLEMENT DU CENTRE DE RECYCLAGE ET DES DECHETERIES**  
 N°10-2021

L'an **deux mille vingt et un** et le **dix-sept mars** à **dix-huit heures trente**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Christophe DORAY, Président**.

<b>CDC CONVERGENCE GARONNE</b>	
<b>CDC du BAZADAIS</b>	AIME Michel (T), BARBOT Fabienne (T), BARREYRE Danielle (T), CHAMINADE Patrick (T), COURREGELONGUE Didier (T), DARTHIAL Jacky (T), DELLION Jacques (T), DUPIOL Jean-Claude (T), ESPAGNET Denis (T), ESPUNY Stéphane (T), GARBAYE Michel (T), GIRAUDEAU Jean-Claude (T), JOLLYS Bernard (T), LACAMPAGNE Jean-François (T), LAGARDERE Jacques (T), LANNELUC Jean-Luc (T), LESCOUZERES Joël (T), LOSSE Pascal (T), NATARIO Philippe (T), PORTET Adeline (T), RIVERE Henri (T), TUCOULAT Lila (T), TULARS Bernard (T), ZAGO Mélanie (T), DELCROS Francis (S).
<b>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</b>	BUZOS Jacky (T), DAYDIE Corinne (T), DELIGNE Philippe (T), DUFFAU Yannick (T), HOOS Fabrice (T), LABAT Daniel (T), OULEY Jean-Guy (T), PASSERIEUX Marc (T), SEQUIER Patrick (T), SOUHAIT Renaud (T), SUIRE Allison (T), ZAGHET Francis (T), DILLAR Yves (S).
<b>CDC du SUD GIRONDE :</b>	BALADE Jean-François (T), BARQUIN François (T), BERRON Jean-Luc (T), BIRAC Frédéric (T), BLE David (T), CAZE Jean-Michel (T), CLAVERIE Marion (T), DELAS Alexandre (T), DORAY Christophe (T), DOUENCE Éric (T), DUPIOL Jacqueline (T), FUMEY Christophe (T), GACHES-PEDUCASSES Anne-Marie (T), GUILLEM Jérôme (T), LATAPY Christopher (T), L'AZOU André (T), LORRIOT Thierry (T), MARMIER Claude (T), MARQUETTE Hubert (T), NOEL Bernadette (T), OUDOT Sandrine (T), PHARAON Chantale (T), POUJARDIEU Patrick (T), REBERAT Christophe (T), REBOUL Christophe (T), ROUSSELET Gaëlle (T), SANCHEZ Alejandro (T), TAUZIN Jean-François (T), TOUCHE Christian (T), TRISTANT Sophie (T), BALSAMELLI Angela (S), EL BAZ Horiya (S).
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS</b>	

**Absent ayant donné pouvoir** : CLAIR Sandra (T) à DORAY Christophe et GUAGNI LE MOING Pascale (T) à BIRAC Frédéric (T),

**Était excusé** : LARTIGAU David.

\*\*\*\*\*

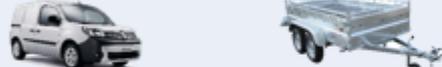
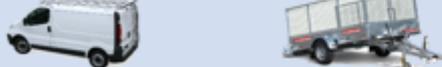
Le Président indique à l'assemblée qu'actuellement les déchèteries et le centre de recyclage de Langon sont accessibles avec une carte papier donnant accès à 20 passages par an, poinçonnée à chaque passage. Le coût annuel de l'impression et de la distribution des cartes est de 20 000 euros environ.

Le Président propose la modification des conditions d'accès du centre de recyclage et des déchèteries, modifiant ainsi l'article 2.2 du règlement intérieur du centre de recyclage et des déchèteries.

Cette organisation doit répondre à trois enjeux :

- Réserver le service à nos administrés ;
- Optimiser le chargement des véhicules (fluidité) ;
- Réduire les tonnages ou faire contribuer les gros producteurs de déchets.

Le président propose 36 droits d'accès par an répartis de la façon suivante :

Type de Véhicule	Droits d'accès consommés à chaque passage	Coût supplémentaire par accès (+18 maximum)
 Véhicule particulier (VP ds J1 carte grise) ou petite remorque	1	14,5 €
 Véhicule utilitaire < 2 tonnes (CTTE ds J1 carte grise) ou remorque double essieu	2	29 €
 > 2 et < 2,75 tonnes** ou remorque végétaux	6	87 €
 > 2,75 tonnes **	9	130,5 €

\*\*PTAC Champs F2 Carte grise

Les contrôles sont gérés par les agents à l'aide de tablettes reliés au fichier des redevables du Sictom du Sud-Gironde. Les cartes d'accès sont munies de codes-barres, qui sont également imprimables ou disponibles sur smartphone via un accès dédié.

La carte d'accès est envoyée **sur demande** à l'aide d'un formulaire disponible sur papier ou par internet via l'espace personnalisé de l'administré. Celui-ci peut également s'imprimer son code barre.

Un renfort administratif est prévu pour créer les cartes d'accès.

Le coût total de la mise en place du contrôle d'accès est de 70 000 euros environ.

La recherche de gain découlant de cet accès est projetée entre 50 000 à 100 000 euros environ (baisse des tonnages et de la fréquentation).

Le nouveau système d'accès sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur les déchèteries du territoire, cette période est un test. Elle permettra de quantifier les passages. Un bilan sera réalisé en fin d'année 2021 et permettra d'ajuster le nombre de passage idéal autorisé pour un particulier du territoire.

**Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré,  
DECIDE,**

**D'adopter** ces modifications.

**D'accepter** la modification de l'article 2.2 du règlement des déchèteries et du centre de recyclage à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. La facturation interviendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Président**



**C.DORAY**